

Mardi 09 juin – matin
Tourbière du Plan de l'Eau [73]

Le site est organisé autour d'un verrou glaciaire, avec un lac artificiel dans le secteur aval au lieudit "marais de la Pépaz") et une tourbière en amont, la tourbière du Plan de l'Eau. Elle a été repérée en 1998, époque à laquelle le marais de la Pépaz a fait l'objet d'un projet d'aménagement en lac avec un objectif touristique, piscicole et environnemental, qui a envoyé une magnocariçaie. Le bureau d'études note cependant l'importance de la tourbière amont, et les mesures compensatoires amènent à la classer en APPB (2003) et à en confier la gestion au Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie (CPNS). L'étude du bureau étant bien faite, elle a servi de base au plan de gestion. La convention signée avec le CPNS (2001) impliquait l'acceptation des travaux ; elle a pris effet en 2003. Entre temps d'autres options ont ralenti le projet, notamment l'utilisation de l'eau pour des canons à neige destinés à enneiger une remontée sur le versant en face de la station des Ménuires.

Le torrent traversant la tourbière (Doron de Belleville) pose aussi question ; il a été endigué et souffre d'un déficit sédimentaire. Pour résoudre ce problème, un bureau d'études a proposé de le faire divaguer dans la tourbière en période de crue ; cela reviendrait à « sacrifier » la tourbière pour « nourrir » le torrent en termes sédimentaires. Pour l'heure les travaux consistent plutôt en des opérations de génie végétal au niveau des zones érodées de la digue

Le site, de par sa topographie, est également utilisé pour le ski de fond (autour de la tourbière et du Doron et au sein de la tourbière) ; une piste d'ULM avait également été aménagée (remblai) dans ce secteur plat, mais l'APPB a conduit à un arrêt de l'activité. L'infrastructure, en revanche, reste encore visible aujourd'hui et est utilisée pour le ski de fond (fauche estivale par les services communaux).

En rive droite, outre cette piste ULM, des rases (=drains) ont été creusées dans la tourbière ; elles constituent des refuges pour les juvéniles de truite fario (souche locale). Elles datent d'au moins 30 ans. Des batardeaux ont été posés afin de remonter le niveau d'eau, avec des déversoirs en V pour permettre le passage des truites.

L'objectif du gestionnaire est la restauration de la tourbière.

La partie en rive gauche semble à peu près intacte, à l'exception d'une buse posée très en amont du secteur tourbeux, et qui n'a *a priori* qu'un faible impact. La partie amont en rive gauche abrite une des espèces du *Caricion bicoloris-atrofuscae*, le *Carex microglochin*.

On trouve aussi sur le site une saussaie à *Salix pentandra* (ripisylve et tourbière, pour une superficie totale de 3 ha), des formations à *Carex rostrata* (2 ha), à *Carex nigra*, *C. canescens* et *C. echinata* (environ 2 ha en rive droite). La pie-grièche écorcheur niche sur le site.

Le débroussaillage partiel des saules, jugés trop envahissants, a été effectué de manière mécanique en rive droite (plus sèche) et à la main en rive gauche. Sa justification sera évaluée régulièrement au regard du gain floristique et des considérations pratiques d'intervention (faisabilité ou non de fauchages mécaniques).

Un second enjeu de gestion est le respect de la réglementation. Un panneautage a été effectué en 2007 (pédagogie, balisage du sentier). Cependant, le site étant globalement bien humide, les problèmes de fréquentation se posent peu. Des problèmes ponctuels ont été constatés dans la partie

amont en rive gauche, plus haute et donc plus sèche (zone de pique-nique). Le CPNS a pris le parti d'attendre et d'observer avant d'éventuellement intervenir (par la pose de barrières dissuasives).

Le site est en « aire optimale d'adhésion » du Parc national de la Vanoise (ancienne « zone périphérique » et future « aire d'adhésion »).

Le financement de l'ensemble des opérations (travaux, suivis...) a été assuré par la commune de St-Martin-de-Belleville dans le cadre des mesures compensatoires liées à l'aménagement du lac aval. Cette commune est particulièrement riche en zones humides (350 sites pour 550 ha) ; le CPNS l'accompagne donc pour la mise en place d'un plan d'action communal en faveur des zones humides . Celui-ci vise à organiser la gestion de ces marais et tourbières à long terme ; il sera assorti d'un programme d'actions sur 5 ans qui s'inscrira dans le contrat de bassin "Isère amont et affluent".

En hiver, une boucle de ski de fond est tracée (damage) dans la tourbière, sans impacts visibles.

Une des questions majeures qui se pose est liée à la possibilité de « déprotéger » le site en supprimant l'enrochement amont, face à l'arrivée du Doron. Il faudrait cependant, dans ce cas, déplacer la piste (possibilité de sacrifier quelques mètres) et comparer, d'une part les problèmes liés aux apports de matériaux par le torrent, d'autre part les gains potentiels en milieu torrentiel. A noter qu'en l'absence de données pédologiques, le passé du site resterait à préciser – notamment par rapport aux éventuelles submersions par le torrent en crue. Pour l'heure le CPNS, rejoint en cela par le groupe tourbière sur le terrain, considère que le gain dégagé en termes d'habitats en libérant un cours d'eau très torrentiel, ne justifie aucunement la perte d'habitats palustres et de ripisylve en place.